

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 27 novembre 2020

Délibération N°20CP-2078

Objet	Aide d'urgence aux réfugiés en Arménie originaires du Haut-Karabagh
Montant	50 000 €
Fonctionnement	
Budget par Activité	ATTRACTIVITE / Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération / Développer et renforcer l'ouverture à l'international du Grand Est

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST DÉCIDE

Vu la délibération du Conseil Régional N°17SP-2321 du 20/10/2017 portant délégation de compétences à la Commission Permanente,

Vu l'avis émis par la Commission des relations internationales et transfrontalières du Conseil Régional,

- **d'attribuer** à l'Œuvre d'Orient, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant siège social 20, rue du Regard — 75006 Paris, un financement d'un montant de 50 000 € comme contribution à ses opérations d'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés arméniens du Haut-Karabagh ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée stipulant les modalités du financement attribué, et d'autoriser le président à la signer ;

- **de verser** ce financement selon les modalités stipulées dans cette convention.
- **d'autoriser** le Président à engager la somme de 50 000 € et à la verser avant le 31 décembre 2020. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 930.

Strasbourg le 27 novembre 2020,

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. ROTTNER', with a horizontal line extending to the right.

Jean ROTTNER